

Invitations VIP à l'intention de la direction

La directrice d'une fédération sportive reçoit l'e-mail ci-après. L'entreprise Modèle, active dans le secteur des médias à l'échelon national, n'a pas de partenariat direct avec la fédération sportive mais travaille en étroite collaboration avec elle.

Madame,

Du 13 au 15 janvier 2017, l'élite mondiale du ski se donnera rendez-vous à Wengen pour clôturer la semaine de ski dans l'Oberland bernois. Cette traditionnelle semaine de courses à Wengen fêtera sa 87^e édition cette année et promet une fois de plus d'offrir du grand spectacle !

M. Coal [collaborateur dirigeant employé par l'entreprise Modèle] voudrait profiter de l'occasion, avec quelques personnes choisies, pour entretenir les relations entre partenaires dans une ambiance décontractée tout en offrant un aperçu des activités de l'entreprise Modèle sur place. Nous avons le plaisir d'inviter votre président, quatre membres de la direction, les membres du comité et vous-même.

Nous serions heureux de vous convier au programme suivant :

Jeudi 12.01.2017 :

Arrivée individuelle / check-in à l'hôtel

Vendredi 13.01.2017 :

Balade en tenue de ski jusqu'à l'aire d'arrivée et poursuite du trajet avec le télési

Descente à skis le long du parcours jusqu'à l'arrivée

Apéritif et dîner dans le Swiss Lounge sur le toit du bâtiment d'arrivée

Visite de l'infrastructure dans le bâtiment d'arrivée

Suivi du slalom depuis le Swiss Lounge

Transfert individuel vers l'hôtel

Suivi de la remise des médailles du super-combiné sur la place du village

Souper au Beausite Park avec l'hôte et tous les invités

Samedi 14.01.2017 :

Check-out de l'hôtel et dépôt des bagages à la réception

Balade à pied jusqu'à l'aire d'arrivée (zone VIP du Swiss Lounge) ou trajet avec le train de la Wengernalp jusqu'à la Petite Scheidegg (zone VIP à Girmschbiel)

Suivi de la descente

Transfert individuel jusqu'à Wengen et retour

Je vous prie de me rendre réponse jusqu'au vendredi 23 décembre 2016 au plus tard.

Si vous acceptez l'invitation, veuillez me communiquer votre adresse pour que je puisse vous envoyer les documents requis. D'avance, merci.

Si vous êtes également intéressés à suivre les épreuves du dimanche, n'hésitez pas à le signaler.

Salutations sportives et amicales,

Appréciation

D'un point de vue juridique, accepter l'invitation ne pose aucun problème. Le CP stipule ceci : « *Quiconque, en tant qu'employé, en tant qu'associé, en tant que mandataire ou en tant qu'autre auxiliaire d'autrui dans le secteur privé, sollicite, se fait promettre ou accepte, en sa faveur ou en faveur d'un tiers, un avantage indu pour l'exécution ou l'omission d'un acte en relation avec son activité professionnelle ou commerciale et qui est contraire à ses devoirs ou dépend de son pouvoir d'appréciation est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.* » Un élément pertinent de cette disposition législative est « *pour un acte ou une omission contraire aux devoirs ou relevant de la liberté d'appréciation* ». Il faut donc un comportement concret de la personne « corrompue », à savoir une contre-prestation, pour qu'il y ait infraction. Rien de tel n'est identifiable ici. Contrairement à la corruption d'agents publics, s'agissant d'une personne privée, le simple octroi d'avantages sans contre-prestation de la personne « corrompue » ne constitue pas un acte de corruption. Dans ce domaine, l'entretien de bonnes relations est autorisé et n'est pas punissable. D'un point de vue juridique, cela ne pose donc aucun problème.

D'un point de vue éthique, par contre, la situation peut être appréciée différemment. Si un code de conduite est adopté, c'est précisément pour que l'on puisse suivre une ligne de conduite cohérente dans les cas qui sont acceptables d'un point de vue juridique et disposer de directives complémentaires. Généralement, on considère que l'on peut accepter toutes les invitations correspondant à ce que l'on pourrait raisonnablement manger et boire en une journée. Dans le cadre d'une telle invitation, il faudrait par ex. payer les nuitées soi-même et refuser qu'elles soient offertes. On pourrait aussi réduire la durée de l'événement et ne loger qu'une nuit sur place. L'événement se déroulant à Wengen, il n'est pas forcément possible de rentrer chez soi le soir partout en Suisse. Mais même dans ce cas, il convient d'envisager de prendre soi-même la nuitée en charge. Se renseigner pour savoir si on peut acheter le « package » offert et si oui, à quel prix, peut donner une autre indication sur la « valeur » de l'invitation (et par conséquent sur l'aspect délicat de la situation). Toutefois, c'est un peu une arme à double tranchant. En effet, s'il n'est pas possible d'acheter l'invitation, elle peut avoir encore plus de valeur car elle exclusive et non accessible au « commun des mortels ». Il s'agit donc d'un critère complexe. C'est pourquoi il est très important de réguler l'acceptation d'invitations et de cadeaux dans un code de conduite.

Conclusion : Cette invitation est un cas classique qui ne pose pas de problème sur le plan juridique, pour autant qu'elle se limite à l'entretien de bonnes relations autorisé. D'un point de vue éthique/moral, par contre, nous nous trouvons dans une zone grise. En appliquant son Code de Conduite, la fédération peut ici définir d'emblée où elle veut fixer la limite, notamment à l'aune du « principe de la journée » exposé ci-dessus. La décision incombe à son comité et à sa direction. Il serait bon de toujours adopter plus ou moins le même comportement et de garder la même ligne de conduite.

Réaction de la fédération sportive

Après concertation avec le président, il est décidé que seuls les nouveaux membres du comité peuvent accepter l'invitation, et que la fédération sportive prendra les nuitées à sa charge en cas de participation. La direction sera uniquement représentée par la directrice. Le président participera au programme de manière ponctuelle et après concertation, car il est déjà invité par le comité d'organisation et doit assumer diverses autres obligations pendant l'événement.